



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

cancer du côlon

Question écrite n° 75217

## Texte de la question

M. Jean Briane attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur le dépistage du cancer colorectal. L'Académie nationale de médecine, dans sa séance du 29 janvier 2002, a recommandé d'organiser dès maintenant le dépistage de masse dans des régions pilotes en se limitant à la population de la tranche d'âge 50-74 ans. Alors que plusieurs pays ont généralisé ce dépistage, il n'est pas normal qu'en France seulement 12 départements profitent de cette avancée préventive. Il lui demande pourquoi ce dépistage est limité à ces 12 départements et quand il sera étendu au reste de la France.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean Briane](#)

**Circonscription :** Aveyron (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 75217

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** santé, famille et personnes handicapées

## Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 15 avril 2002, page 1981